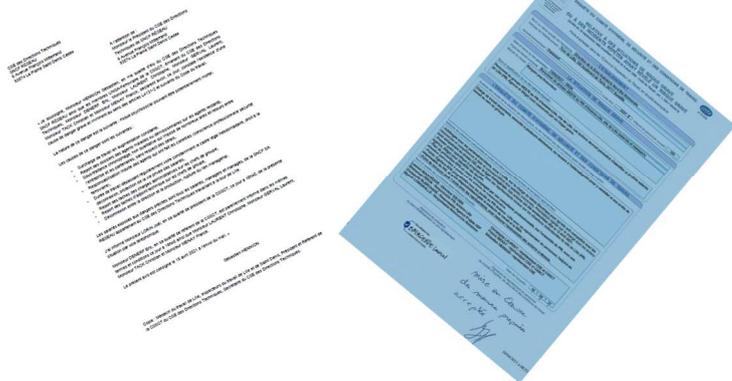


## CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

### Point sur le droit d'alerte pour les agents du CSE DT résidant sur la Tour de Lille.



Réunion de revoyure du 28 mai suite au droit d'alerte du 15 avril 2021 pour échanger sur les mesures de prévention :

Teams, le vendredi 28 mai  
Participants :

Monsieur Laurent BOURGEADE, Directeur de la DZI NEN,  
Madame Myriam LOINGEVILLE, RRH de la DZI NEN,  
Madame Valérie THIERRY, Consultante AGILY RH pour la DZI NEN,  
Monsieur Pierre MANSOZ, Chef du Pôle Production de la DZI NEN,  
Monsieur Emmanuel FERON, Chef du PRI d'Amiens et de Lille,  
Monsieur Christophe BLERVAQUE, Chef de l'Agence Hauts de France,  
Monsieur Eric DENERF, référent CSSCT au CSE DT, Elu UNSA,  
Monsieur Franck MENAY, Membre UNSA de la CSSCT au CSE DT,  
Monsieur Christophe LAURENT, Membre UNSA de la CSSCT au CSE DT,  
Monsieur Christian TACK, RPX et Membre UNSA de la CSSCT au CSE DT,  
Monsieur Sébastien HENNION, Elu au CSE DT et Délégué Réseau pour l'UR UNSA ferroviaire de Lille.

Le 15 avril dernier, les élus Lillois assistés par les membres UNSA-Ferroviaire de la CSSCT du CSE DT ont déposé un droit d'alerte pour les motifs suivant :

- Surcharge de travail en augmentation constante,
- Report des dossiers des agents malades ou démissionnaires sur les agents restants,
- Sous-traitance chronophage, non qualitative qui impose de nombreux allers et retours entre l'entreprise et les partenaires, sans respect des délais,
- Responsabilisation induite des agents qui ont fait les contrôles (conscience professionnelle sécurité ferroviaire),
- Durée de travail dépassant régulièrement voire constamment le cadre légal hebdomadaire, droit à la déconnexion, protection de la vie privée des salariés,
- Report des tâches des charges administratives sur les chefs de groupe,
- Report des tâches d'adjoint technique sur les chefs de groupe,
- Déconnexion entre la direction et la production, rupture de lien managérial.

Les salariés exposés aux dangers précités sont tous les salariés, managers et managés, de la SNCF SA RESEAU appartenant au CSE des Directions Techniques travaillant à la tour de Lille.

A la suite de l'enquête sur le droit d'alerte, les membres UNSA de la CSSCT et les élus UNSA ont accepté les mesures de prévention préconisées suivantes :

- Arbitrages avec les partenaires/clients, sous 1 mois, sur la charge du Génie Electrique pour qu'elle soit compatible avec les ressources et compétences à date et communication aux salariés concernés. Priorisation rapide sur la charge dont les leviers sont uniquement au niveau DZI, par la ligne managériale. Ces actions ont été enclenchées dès le 12 avril 2021.
- Premier point spécifique à programmer avec les représentants locaux sur les situations individuelles du site de Lille (PRI, Agence, Siège) pour identifier les risques.
- Plan de prévention RPS en cours, accompagné par une consultante professionnelle, sur l'ensemble du PRI, avec une attention particulière à porter sur les actions de communication.
- Points réguliers RPS programmés tous les jeudis au PRI d'Amiens et de Lille avec un représentant du personnel, l'adjoint du responsable du PRI, et selon disponibilités/sujets le médecin du travail et la RRH.
- Point de revoyure dans 1 mois avec les représentants, pour mesurer l'avancement des actions ci-dessus.

Le périmètre est recentré sur le personnel du groupe GESTE au PRI d'Amiens-Lille, site de Lille. Les actions doivent permettre d'identifier si d'autres salariés de Lille (PRI, Agence et Siège) sont concernés par un risque grave.

Les membres de la CSSCT et élus UNSA-Ferroviaire ont laissé 10 jours de plus pour que l'entreprise ait le temps nécessaire à l'élaboration des arbitrages et priorisations. Ceux-ci impactent tous les groupes du PRI, l'agence Hauts de France et les autres services de la DZI mais aussi nos clients SNCF et externes. Pour la DZI, il a fallu travailler également avec les donneurs d'ordre et les financiers pour que le PRI puisse avoir une bouffée d'air, que les collègues en souffrance, en surcharge, puissent souffler, puissent travailler avec des délais corrects et une pression moins importante même si elle reste existante.

Les échanges avec les différentes entités de la DZI NEN ont été francs, constructifs et de qualité. Ils ont été de moindre qualité avec le PRI. Bien qu'à notre écoute, la direction du PRI ne nous a rien jamais communiqué sur une situation que nous ne connaissions déjà. L'amélioration de la QVT est freinée par les différents cloisonnements verticaux du PRI et le manque, voire l'absence de dialogue de la part de la direction.



Les départs importants, prévus ou non, les mutations, fragilisent les effectifs et la capacité de production du PRI. Des horaires à long terme mettent à mal les effectifs restants.

Les membres de la CSSCT et les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé qu'en plus de la priorisation équivalente à 10 temps pleins sur le second semestre 2021, une surveillance sur les dépassements horaires soit effectuée. Il n'est plus supportable, qu'en période nominale, hors période de mise en service, des collègues travaillent jusqu'à 50 heures par semaine ! La direction de la DZI NEN regardera dans quelles conditions elle va pouvoir vigiler les horaires. A partir d'un certain dépassement hebdomadaire et avec la fatigue, la concentration sur nos dossiers de sécurité n'est plus aussi efficace. La vie de famille en prend aussi un coup entraînant une qualité de vie générale à la baisse. Nous rappelons qu'il existe des agents en difficulté dans beaucoup d'entités.

Nous attendons la communication des 4 leviers répondant à la situation, du calendrier de mise en place et de suivi par l'entreprise.

Nous garderons un œil avisé et attentif au devenir des agents de la DZI NEN, qu'ils soient du Génie Electrique ou pas, du PRI ou des autres entités. Comme toujours, nous restons à votre écoute.

Nous remercions les services et personnes ayant permis de faire avancer les choses durant cette période difficile notamment le docteur EVEN, Mme Thierry et les services RH de la DZI NEN.

Nous avons une pensée particulière pour nos collègues en souffrance aujourd'hui, qu'ils soient à l'arrêt ou en service.

## BULLETIN D'ADHESION 2021 Renseignements Perso :

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse domiciliaire : .....

CP : ..... VILLE : .....

Téléphone mobile Perso : ..... Mail Perso : .....

### Renseignements SNCF :

CP : ..... Qualification / N / P : ..... Échelon : ..... Grade : .....

UA / UP / UE / UO : ..... Établissement : .....

Téléphone SNCF : ..... Téléphone Pro : .....

Mail Pro : .....

Adhésion recueillie Par : .....

\*J'accepte de recevoir des informations de l'UNSA-Ferroviaire par mail : OUI / NON (rayer la mention inutile)

\*J'accepte le prélèvement automatique des cotisations : OUI / NON (rayer la mention inutile)

Si oui, merci de compléter l'imprimé de prélèvement à demander à l'union régionale NPDC.

\*Bulletin d'adhésion à remettre à un militant de l'UNSA-Ferroviaire ou à transmettre à l'adresse ci-dessus.

A : ..... Le : ..... Signature : .....

\*Les cotisations syndicales sont dues semestriellement, tout semestre entamé étant dû.

\*\*la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 66% des cotisations versées sur l'année.

En cas de déclaration des frais réels, le montant de la cotisation annuelle peut y être intégré.

Qualification	Cotisation annuelle	Prélèvement automatique 31 Janvier 2021 , 30 Avril 2021 31 Juillet 2021 , 31 Octobre 2021	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt**
C / TB1	98,00€	24,50€	2,78€
D1 / TB2	110,00€	27,50€	3,12€
D2 / TB3	122,00€	30,50€	3,46€
E1	122,00€	30,50€	3,46€
E2	136,00€	34,00€	3,85€
F1	148,00€	37,00€	4,19€
F2	169,00€	42,25€	4,79€
G1	181,00€	45,25€	5,13€
G2	198,00€	49,50€	5,61€
H1	213,00€	53,25€	6,04€
H2	234,00€	58,50€	6,63€
CS	251,00€	62,75€	7,11€
<i>Actifs PS 25 et convention collective</i>			
Exécution	95,00€	23,75€	2,69€
Maîtrise / ADC	122,00€	30,50€	3,46€
Cadre A	151,00€	37,75€	4,28€
Cadre B	195,00€	48,75€	5,53€



## Union Régionale UNSA-Ferroviaire NPDC

25, Bd JB Lebas BP 90789 - 59034 LILLE CEDEX

Tél : 03 59 01 69 17 - Tél SNCF : 220917 - Fax : 03 20 53 29 92 - Fax SNCF : 220957



ur.lille@unsa-ferroviaire.org



UNSA Ferroviaire NPDC